

MAIRIE D'ESLETTES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Egalité Fraternité

12 rue des Lilas

76710 ESLETTES

Tél : 02 35 33 71 38 Fax : 02 35 33 27 82

Courriel : mairie-eslettes@wanadoo.fr



**PROJET
EDUCATIF
LOCAL
2016/2020**

Le PEL, Projet Educatif local est une politique éducative au sein du territoire. Il mobilise tous les acteurs locaux et institutionnels de l'éducation autour d'un projet commun en direction des enfants et des jeunes. Pour créer une cohérence et une complémentarité des acteurs de l'éducation, il prend en compte les différents temps de vie des enfants et des jeunes.

Il permet de travailler en transversalité avec l'ensemble des partenaires éducatifs de notre territoire :

- Associations,
- Établissements Scolaires, parents, élus
- L'ensemble des partenaires institutionnels concernés

PRESENTATION DE L'ORGANISATEUR ET DE LA COMMUNE

La ville d'Eslettes a depuis de nombreuses années, la volonté de participer au développement dynamique d'un Projet Educatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes eslettois.

L'éducation est dans une commune l'affaire de tous. Certes, il y a trois principales institutions qui ont en charge l'éducation et qui s'organisent chacune autour d'une fonction qui renvoie à une logique essentielle mais non exclusive : L'enseignement pour l'école, La socialisation pour les structures de loisirs, La filiation des familles, ce qui n'empêche pas que l'école ait aussi une mission de socialisation et la famille d'enseignement. L'éducation concerne toutes les personnes amenées à côtoyer les enfants et les jeunes.

Le PEL permet à tous les partenaires éducatifs de formuler des objectifs communs, de s'approprier une culture et un langage commun.

En tant que politique éducative territoriale, le PEL relève des élus du territoire et donne lieu à l'élaboration d'un Projet Educatif Local qui a pour objectif de mieux coordonner au plan territorial l'ensemble des actions et des interventions éducatives en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Le secteur Enfance et Jeunesse est géré par la Mairie d'Eslettes, petite commune de 1500 habitants située à 18km au nord de Rouen. Nous faisons partie de la Communauté de Commune Inter-Caux-Vexin.

L'adresse de la Mairie est la suivante :

Mairie d'Eslettes
12 rue des Lilas
76710 Eslettes

Le maire, Monsieur Didier CARTIER trace avec les élus et les conseillers municipaux les grandes lignes du projet ; il est ensuite confié à Monsieur Jérémie PLESANT (responsable du secteur Enfance et Jeunesse) pour établir le projet pédagogique.

Ce projet couvre une période de 4 années : 2017 à 2020.

Il est important d'actualiser ce projet éducatif cette année ; auparavant, nous occupions les locaux de l'école maternelle Claudine Guérin et, depuis le 16 octobre 2012, nous disposons d'une nouvelle structure d'Accueil de Loisirs.

Cet accueil a été baptisé « Milcolor ».

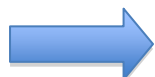
Milcolor
Rue des iris
76710 ESLETTES

Cet espace accueillera également les associations, le RAM et autres.

LES ENJEUX DU PEL POUR L'ENFANT



Favoriser l'accès et la diversité
Des savoirs et des aptitudes à acquérir



La construction d'un engagement commun
Fondé sur des valeurs partagées, fondatrices de l'action
éducative publique, consciente, volontaire et finalisée



Placer l'enfant, apprenti citoyen,
Au centre d'une complémentarité éducative



La prise en compte des différents temps
Educatifs de l'enfant :
Familial, formel, non formel et informel

LES ACTEURS DU PEL

La démarche PEL repose sur une large concertation avec l'ensemble des acteurs et des partenaires concernés par les différents temps de l'enfant et du jeune.

A ces différents moments de la vie de l'enfant et du jeune, tous les acteurs vont se mobiliser dans le cadre du PEL, pour leur permettre d'acquérir :

- des valeurs,
- des savoirs,
- des savoir-faire,
- des savoir-être.

Pour cela, il y a :

- Temps familial,
- Temps scolaire,
- Temps libre et extrascolaire,
- Temps périscolaires.

Dans ces divers temps de la vie de l'enfant et du jeune, le PEL mobilise :

- Les acteurs institutionnels (Etat, Collectivités territoriales, CAF, DDCS,),
- Les acteurs associatifs.

LE CADRE DU PEL

Qui est concerné par le PEL ? :

- les enfants de 0 à 17 ans,
- les enfants fréquentant l'école maternelle Claudine GUERIN, l'école élémentaire Denis DIDEROT et les jeunes fréquentant le collège,
- les enfants dont les familles habitent la commune d'Eslettes et/ou fréquentent les établissements scolaires mais aussi les enfants des communes alentour.

Les institutions et les dispositifs :

- le PEL concerne le scolaire, le périscolaire, l'extrascolaire,
- le PEL s'intéresse aux temps de l'enfant sur la journée, le temps des loisirs et aux rythmes de vie de l'enfant et de la famille,
- le PEL fédère et enrichi les initiatives.

LES SERVICES

LIS-MOI UNE HISTOIRE

L'intervention de cette association à Eslettes date de début 2011 ; elle propose de faire découvrir les livres, la lecture en passant par les contes mimés et autres à un jeune public âgé de 0 à 3 ans en présence d'un adulte (parents, assistantes maternelles, etc....). Cette activité se déroule un jeudi sur deux, de 9h00 à 12h00, au Milcolor.

Une convention de partenariat, renouvelée annuellement, a été signée entre l'association et la commune.

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Ce relais est mis en place par la Communauté de Commune des Portes Nord-Ouest de Rouen et maintenu par la Communauté de Commune Inter-Caux-Vexin pour répondre aux besoins des assistantes maternelles et des familles. Il s'installe chaque semaine, tous les vendredis de 9h00 à 12h00, au Milcolor.

C'est un moment d'information et de professionnalisation pour ces assistantes maternelles qui peuvent y trouver des renseignements sur la démarche d'agrément, les contrats de travail et différentes techniques de jeu et d'activités.

C'est aussi bien un lieu d'échange pour ces assistantes maternelles que pour les enfants car des jeux d'éveil sont mis à disposition.

Tout comme l'association « Lis-moi une histoire », il dispose de son propre matériel.

Il est ouvert aux parents, futurs parents et tout adulte impliqué par l'éducation d'un jeune enfant.

LE F.R.J.E.P

Le F. R. J. E. P. (Foyer Rural de Jeunes et d'Education Populaire d'Eslettes), association loi 1901 créée en 1976, propose 12 activités (Baby-Gym, Danse Modern'Jazz, Danse de Société, Scrapbooking, Gym Pilates, Tennis de Table, Gym Douce, Renforcement musculaire, Peinture Dessin, Randonnée Pédestre, Sophrologie et Zumba) et reste à l'écoute des projets qui lui sont proposés pour leur mise en œuvre ; cette association gère la partie sportive et culturelle de notre commune pour un public âgé de 3 à 80 ans et plus.

En outre, le F. R. J. E. P. participe à diverses manifestations liées à l'animation de la commune (fête villageoise, course pédestre).

Chaque début septembre, une plaquette d'information reprenant les activités de l'association est distribuée à l'ensemble de la population.

LE C.A.F.E

Le C. A. F. E. (Comité d'Animation des Fêtes d'Eslettes), association loi 1901 créée le 21 mars 1996, a pour objet l'organisation et l'animation des fêtes de la localité en partenariat avec les autres associations de la Commune, ainsi que d'autres manifestations.

LES AMIS DU LIVRE

Les AMIS DU LIVRE, association loi 1901 créée le 23 mai 1996, a pour objet de favoriser et de promouvoir la lecture et l'action culturelle dans le village ; à ce titre, elle gère la bibliothèque dans des locaux mis à la disposition par la commune ; elle participe à l'organisation et l'animation des fêtes de la localité en partenariat avec les autres associations de la commune.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES : La Récré Des Ecoliers

Organisation à but non lucratif.

La récré des écoliers est l'association des parents bénévoles des deux écoles d'Eslettes.

Le but de l'association est de récolter des fonds pour participer à la vie scolaire de nos enfants. Pour cela, l'association propose différents projets et animations tout au long de l'année.

LE LUDISPORT :

Cette activité, mise en place par la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin, a lieu tous les lundis soir de 17h10 à 18h10, au Milcolor, pour les enfants de l'école élémentaire. Un (e) animateur (trice), sous la responsabilité de la Communauté de Communes, assure les activités et la commune nomme un (e) référent (e).

LE LUDICULTURE :

Cette activité, également mise en place par la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin, a lieu tous les mardis soir de 16h00 à 17h, au sein de l'école maternelle, pour les enfants de l'école maternelle. Un (e) animateur (trice), sous la responsabilité de la Communauté de Communes, assure les activités (arts plastiques et théâtre pour l'année scolaire 2017-2018) et la commune nomme un(e) référent (e) chargée d'assister les enfants tout au long de l'activité.

LE PERISCOLAIRE

La Garderie :

L'Accueil périscolaire se déroule dans les locaux de l'école Claudine GUERIN (école maternelle) pour les enfants de la maternelle et dans les locaux de l'école Denis DIDEROT (École élémentaire) pour les enfants du CP au CM2.

Il est ouvert :

<u>Le matin de :</u>	7h25 à 8h35
<u>Le soir de :</u>	16h00 à 18h30

Les animatrices disposent d'une liste sur laquelle sont répertoriés tous les enfants de l'école. Nous travaillons par créneau de 30 min (excepté le matin qui compte 1 créneau de 35 minutes).

Cette liste est annotée des horaires d'arrivée des enfants et est ensuite remise en Mairie pour comptabilisation du nombre de présences de chaque enfant par mois. Les parents reçoivent ensuite leur facture liée à l'accueil périscolaire généralement en même temps que la facture liée à la restauration scolaire.

Depuis Janvier 2017, les familles qui le désirent, ont pu opter pour le prélèvement automatique ou le paiement par carte bancaire sur le site DGFIP, tout en conservant la possibilité du règlement par chèque ou en espèces auprès du Centre des Finances Publiques.

Tarifs de la garderie :

- Enfant domiciliés dans la commune :	1,05€
- Tarif réduit : (enfants de la Commune) :	0,45€
- Enfants domiciliés hors Commune :	1,50€

L'Accueil Périscolaire fonctionne également lors de la pause méridienne de 12h00 à 13h20 et se déroule dans les locaux de l'école élémentaire Denis DIDEROT : nous proposons aux enfants une activité d'une durée de 30 minutes lors du service de restauration scolaire.

L'Accueil Périscolaire s'adresse aux enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire.

Les enfants sont âgés de 3 à 11 ans. Environ 30 enfants (âge école élémentaire) et 15 enfants (âge école maternelle) fréquentent l'accueil chaque jour.

L'Accueil Périscolaire accueille les enfants dans la limite des capacités d'accueil des locaux et en fonction du personnel encadrant, à savoir :

- un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans,
- un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Le MERCREDI après-midi :

Il est précisé que le restaurant scolaire est ouvert le mercredi midi.
Ouverture de notre Accueil de loisirs, avec inscriptions au trimestre, des enfants de 4 à 11 ans.

Les inscriptions

Les inscriptions se feront au trimestre : une entre Juin et Août, une en Décembre et une dernière en Mars. Nos feuilles d'inscriptions se veulent simples, les parents choisissant les mercredis d'activités souhaités et payent en conséquence.

En termes d'objectifs pédagogiques, nous travaillerons toujours sur les mêmes objectifs que pendant les sessions de vacances ; le développement de l'autonomie, la responsabilisation et la socialisation de l'enfant.

Nous récupérerons les enfants à 13h30 au restaurant scolaire.

En fonction des effectifs, il y aura 2 animateurs au minimum au restaurant scolaire et 1 autre au Milcolor accueillant les enfants ne déjeunant pas, à l'école, le mercredi midi.

Déroulement du mercredi après-midi

De 13h45 à 14h10 : temps ludique.

De 14h00 à 14h45 : temps calme.

De 14h50 à 16h15 : activités (afin que l'enfant puisse s'épanouir sereinement nous lui proposerons une activité à dominante manuelle et une activité à dominante sportive ; nous laisserons la possibilité aux enfants ne souhaitant pas faire l'activité d'intégrer un coin autonome).

De 16h20 à 16h45 : goûter

De 16h45 à 17h00 : rangement et/ ou petits jeux.

17h00 : fin

A partir de 17H00, nous procédons à la mise en place de la garderie jusqu'à 18h00, dans les locaux du MILCOLOR.

Tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi après-midi

Les tarifs de l'accueil de loisirs pour le mercredi après-midi en 2017 :

QUOTIENT FAMILIAL		Inscription à la semaine	
		Participation des familles	
Tranche	Barème	pour une journée en séjour par enfant	
moins de 465 €	1	1,00€	
de 466 € à 554 €	2	2,95€	
de 555 € à 629 €	3	3,95€	
de 630 € à 700 €	4	4,45€	
plus de 700 €	5	4,95€	
Hors Commune	EXT	8,20€	

L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

DESCRIPTIF DU MILCOLOR

Dans ce nouvel espace utilisé depuis la session des vacances d'hiver 2013, nous disposons :

- d'un dortoir,
- d'une régie,

- de toilettes adaptées pour les moins de 6 ans,
- de toilettes pour les + de 6 ans,
- de toilettes pour les personnes à mobilité réduite,
- d'une douche
- d'une petite salle comportant du matériel et du mobilier de maternelle,
- d'une grande salle que nous pourrons séparer par des paravents lors de nos sessions.

L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs est ouvert uniquement sur les périodes des vacances scolaires : Hiver, Printemps, Eté (mois de Juillet et 2^{ème} quinzaine du mois d'août) et Toussaint.

Cinq semaines avant les vacances, les parents reçoivent, via l'école, les dates d'inscription de la session à venir.

L'inscription se fait ensuite en Mairie, les parents devant fournir les documents suivants (à fournir uniquement lors de la 1^{ère} inscription de l'année) :

- une fiche d'inscription,
- une fiche sanitaire mentionnant les dates des vaccinations obligatoires,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive (si une ou plusieurs activités physiques dites à risque sont proposées),
- un brevet de natation (si inscription pour les séjours),
- l'attestation de sécurité sociale,
- l'attestation de mutuelle,
- l'attestation d'assurance scolaire,
- divers documents financiers (justificatifs des prestations familiales, feuilles d'imposition, quittance de loyer ou remboursement de prêts immobiliers).

TARIFICATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Le quotient familial des familles est calculé lors de la première inscription et nous permet de déterminer la tarification à appliquer. Cette tarification évolue chaque année et est soumise au vote du conseil municipal.

Tarif année 2017

QUOTIENT FAMILIAL		Inscription à la semaine
		Participation des familles
Tranche	Barème	pour une journée à ESLETTES par enfant
moins de 465 €	1	2,00
de 466 € à 554 €	2	5,90
de 555 € à 629 €	3	7,85
de 630 € à 700 €	4	8,90
plus de 700 €	5	9,90
Hors Commune	EXT	16,35

Tarif année 2017 pour les séjours en base

QUOTIENT FAMILIAL		Inscription à la semaine
		Participation des familles
Tranche	Barème	pour une journée en séjour par enfant
moins de 465 €	1	8,50
de 466 € à 554 €	2	29,90
de 555 € à 629 €	3	35,00
de 630 € à 700 €	4	37,55
plus de 700 €	5	40,15
Hors Commune	EXT	44,15

LE RECRUTEMENT

Monsieur Jérémie PLESANT, en charge du secteur Enfance et Jeunesse, gère le recrutement des animateurs. Il centralise les candidatures, puis s'entretient avec les candidats animateurs.

Chaque candidat animateur est interrogé en début d'année sur ses disponibilités sur l'ensemble des sessions.

Le recrutement s'effectue en adéquation avec les effectifs de chaque session.

Tous les animateurs doivent fournir les informations et documents suivants :

- la photocopie des vaccinations à jour,
- une photocopie de la carte nationale d'identité,
- le numéro de sécurité sociale,
- un R.I.B,
- une photocopie du BAFA ou du livret de formation.

Accueil de loisirs 4/12 ans

Désormais situé dans les locaux du Milcolor, nous proposons des activités physiques mais aussi des activités manuelles. Près du Milcolor, nous disposons d'un stade de foot, d'un terrain de tennis et d'un terrain de basket. Lors de nos grands jeux, nous occupons si nécessaire la cour de l'école.

L'accueil de loisirs est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 ; une garderie est mise en place de 8h00 à 9h00 et de 17h à 18h00.

La restauration s'effectue toujours au restaurant scolaire.

Accueil de loisirs 12/15 ans : Détente Ados

Depuis plusieurs années, un Accueil est proposé aux jeunes âgés de 12 à 15 ans au mois de Juillet. Cet accueil ouvre ses portes de 14h à 17h, chaque jour est a lieu au Milcolor ou dans la salle attenante à la mairie selon l'occupation de locaux. Le programme des activités ou des sorties est défini avec eux le premier jour de la semaine et en accord avec l'animateur référent de cette tranche d'âge. Les jeunes font également la sortie organisée pour les enfants de l'Accueil de Loisirs.

Nous constatons que cette tranche d'âge est difficile à mobiliser, ces jeunes sont uniquement des consommateurs et ne sont pas forcément porteurs de propositions.

Cependant, nous accueillons de plus en plus de jeunes sur cette période depuis cette année.

Des séjours accessoires :

A destination des plus jeunes (7/11 ans) mais aussi pour les 12/15 ans, nous proposons un mini séjour de 3 nuitées soit 4 jours. Nous

proposons un site différent tous les ans afin de leur faire découvrir d'autres lieux. Les sites proposés sont en général dans une thématique environnementale.

Une plaquette d'information est distribuée aux environs du mois d'avril.

Chaque année, les séjours attirent de plus en plus de jeunes et permettent de travailler plus facilement nos objectifs, notamment en terme d'autonomie et de vie en collectivité.

LES PARTENAIRES

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CAF

Notre Contrat Enfance et Jeunesse est désormais porté par la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin.

Il s'agit d'un contrat signé entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Communauté de Communes pour une durée de 2 ans dans un premier temps.

L'objectif de ce dispositif est d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil de mineurs sur le territoire, c'est-à-dire de répondre aux besoins des familles. Pour cela, il doit être :

- universel (pour tous),
- adapté aux besoins,
- équitable (accessible financièrement),
- de qualité (encadré par des professionnels, et avec un projet éducatif).

Lors de la signature, un taux de fréquentation est fixé ; le subventionnement est de 55% du reste à charge de l'organisateur plafonné, et sous conditions d'atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs préalablement définis.

Le directeur est garant des actions ; il doit veiller à ce que tous les termes du contrat soient respectés et que les objectifs soient atteints. Deux fois par an, des réunions de suivi du CEJ permettent d'évaluer le travail de l'équipe, la pertinence des projets et l'efficacité du service aux familles. Une conseillère technique de la CAF est présente pour vérifier la bonne conduite du contrat et pour guider l'équipe municipale.

INTENTIONS EDUCATIVES DE LA COMMUNE

Un accès pour tous ?

Tous les enfants du territoire, quels que soient leur profil, leurs attentes et leurs moyens sont conviés à participer sous une forme ou sous une autre aux activités ou projets qui leur sont accessibles ou qu'ils proposeront aux acteurs éducatifs.

Le Handicap

Les différents dispositifs pédagogiques évoluent afin de s'adapter pour accueillir les enfants en situation de handicap, selon plusieurs critères d'adaptabilité. La volonté est de faire en sorte que l'enfant handicapé puisse préparer et vivre ses activités parmi les autres pour favoriser son intégration sociale.

Promotion de la lecture

Comme par le passé, la commune continuera ses actions en faveur de la promotion de la lecture et favorisera par tous moyens son développement:

- poursuite du partenariat avec l'association LIS MOI UNE HISTOIRE,
- continuité du contrat de gestion de la bibliothèque avec l'association les AMIS DU LIVRE,
- mise à disposition des élèves et des enseignants de l'Ecole Claudine GUERIN et de l'Ecole Denis DIDEROT, pendant le temps scolaire, d'un agent communal permettant la découverte de la lecture dans les locaux de la bibliothèque.

Autonomie et responsabilisation

Les enfants doivent pouvoir faire l'expérience de la responsabilité et de l'autonomie dans un cadre sécurisant (MILCOLOR) tout en profitant de l'attention d'un adulte (animateurs).

Nous devons leur faciliter la prise d'initiatives et la découverte aux fins de les valoriser, d'acquérir de la confiance et d'approfondir leurs connaissances.

Nous devons les amener à croire en leurs capacités et à développer leurs compétences (manuelles, sportives, artistiques).

Le respect vis-à-vis des autres enfants et des adultes sera primordial et sera recherché constamment.

Vie Collective

Les adultes (directeur, animateurs) attachent une importance particulière à la cohésion des groupes et à l'apprentissage des règles du vivre ensemble.

Le respect de l'autre dans ses diversités et ses ressemblances est la base de la vie collective ; c'est pourquoi il devra être recherché en permanence l'assimilation de valeurs liées à l'intérêt général, à la tolérance et à la citoyenneté.

La nécessaire socialisation entre ceux qui me ressemblent doit s'accompagner d'actions éducatives visant à la découverte de ceux qui me sont différents.

Sécurité

L'accueil de mineurs exige leur sécurité matérielle, corporelle, morale et affective. Les parents et les enfants doivent être en confiance dans le cadre d'un accueil de loisirs.

Ainsi, les règles de la vie collective, les déplacements à pied ou avec véhicules, les accès aux sites utilisés, les règles de la vie collective, les mesures liées à l'hygiène et aux soins, la vigilance et la présence des adultes sont des mesures de nature à rassurer les parents et les enfants.

Celles-ci sont également de nature à minimiser tous les risques.

Encadrement et équipements

Favoriser l'épanouissement, la socialisation et l'acquisition de compétences doit être l'ambition de notre action communale ; il est donc nécessaire d'engager tous les moyens financiers et matériels à notre disposition.

Il revient au responsable du service Enfance et Jeunesse à constituer des équipes compétentes, formées et en adéquation avec les projets mis en place.

L'effectif de l'encadrement sera ajusté en fonction de l'âge et du nombre des enfants mais aussi en fonction de la nature des actions proposées.

De même, les espaces intérieurs utilisés (MILCOLOR, restaurant scolaire) et les espaces extérieurs (cour intérieure au MILCOLOR, terrain de foot, tennis, terrain de basket) doivent être entretenus régulièrement (respect vis-à-vis des enfants accueillis et des parents nous les confiant).

Place des enfants

Les enfants habitent, expérimentent, parcourent la ville de façon particulière, au regard de leur mobilité, de leur temps libre, des trajets spécifiques et réguliers qu'ils effectuent. De la même manière, l'utilisation qu'ils font des équipements et des espaces publics conditionne des aménagements adaptés, au bénéfice de leur épanouissement, de leur sécurité, de leur autonomie (accessibilité, orientation, horaires...). Construire la place des enfants permet d'accompagner les expériences collectives et individuelles en autorisant la pratique de la ville dans les meilleures conditions possibles. Les espaces ouverts ou les établissements publics doivent témoigner de l'intérêt particulier porté aux enfants. En continuation des logiques d'intérêt général, la ville se construit au bénéfice de chacun et de tous (la ville de tout le monde). Ce mouvement est opposé à la banalisation d'un espace public qui n'appartiendrait à personne, et dont la « pratique » devient une transgression (la ville de personne).

Expression et participation

Il est primordial d'encourager la prise de parole des enfants mais aussi celle des parents ; il conviendra d'informer, de diffuser, de laisser une opinion s'exprimer, de confronter des avis, d'être à l'écoute, d'accepter le désaccord et d'obtenir le consensus.

Notre rôle, à travers le Responsable du secteur Enfance et Jeunesse et les animateurs, doit permettre toutes ces actions et facilitera l'expression de tous.

Cela s'appelle la Démocratie et nous avons un devoir d'éduquer nos jeunes à cette Démocratie.

L'Epanouissement de nos enfants

L'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être conditionne l'intégration sociale d'un individu. Ces compétences se construisent au sein des

différentes instances éducatives, durant différents temps entre lesquels il convient de favoriser les liens et la complémentarité.

En effet, la qualité de l'environnement éducatif proposé à l'enfant influe largement sur son épanouissement, sa socialisation et sa réussite scolaire.

Afin de favoriser la réussite de chaque enfant, il est souhaitable de leur permettre d'accéder à différentes pratiques, différentes activités, qui sont autant d'entrées diversifiées pour l'acquisition de savoirs et le développement personnel.

LES OBJECTIFS

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant à travers l'éducation en accompagnant la mise en place d'actions à dimension éducative, en éveillant aux pratiques artistiques, culturelles et sportives, en adaptant et en utilisant différents modes d'apprentissage.

- Favoriser la réussite scolaire,

- Favoriser la diversité des modes d'apprentissage et permettre l'élargissement de l'horizon éducatif et éducatif.

- Eduquer à la citoyenneté en favorisant l'implication des enfants dans la vie sociale, en les sensibilisant aux règles de la vie en société, en développant l'esprit critique, en faisant évoluer les pratiques, les activités et les projets de façon continue, en sensibilisant les enfants au développement durable.

- Permettre une meilleure synergie des acteurs éducatifs en tendant vers plus de complémentarité des différents temps de vie de l'enfant, en valorisant une permanence éducative à travers des éducateurs référents et en prenant en compte le développement social de l'enfant.

- Faciliter l'accès aux familles en adoptant des modes et des supports de communication adaptés, en faisant évoluer les tarifs en fonction du niveau de vie et des ressources des familles.

Au travers de ce Projet Educatif Local, notre action est ainsi de promouvoir la découverte de l'Autre et de développer les relations d'entraide, de solidarité et de soutien.